



## Appel à candidatures « Marché de Noël 2026 » Ville d'Aix-en-Provence

Pour les fêtes de fin d'année, la ville d'Aix en Provence organise le Marché de Noël et recherche à cet effet, 49 exposants : produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers d'art, produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, décorations de Noël, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...) pour la période du vendredi 13 novembre au jeudi 31 décembre 2026.

Il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur bois 4m x 2,20m monté et alimenté en électricité 960Kw 4 Ampères, disposant d'un plancher, d'ouverture de l'auvent par l'avant, d'une porte d'accès par l'arrière avec serrure, d'un chauffage, d'une guirlande de sapin artificiel sur le fronton et les côtés du chalet ainsi que d'une guirlande lumineuse à Led.

Pour les chalets alimentaires nécessitant une puissance plus élevée, La ville met à disposition par chalets de restaurations, une prise 32 A triphasé, ou une prise 62 A triphasé en fonction du besoin (document demande de branchement électrique pour manifestation à compléter). Le candidat devra se munir d'un tableau divisionnaire, calibré pour son usage. L'ouverture sera conditionnée par la réception d'un rapport de vérification des installations électriques temporaires conforme rédigé par un organisme de contrôle électrique mandaté par la Ville.

Un gardiennage de nuit sera assuré pendant toute la durée de mise à disposition : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 20h00 à 8h00 et les vendredis et samedis de 21h30 à 8h00. Toutefois, ce gardiennage ne saurait en aucun cas permettre d'engager la responsabilité de la Ville d'Aix-en-Provence, pour tous vols ou dégradations subis par les affaires et marchandises de l'exposant qui demeureront sous sa seule garde.

**Les chalets seront implantés sur le Cours Mirabeau selon un plan technique défini par la Ville d'Aix-en-Provence.**

Les horaires seront les suivants :

**Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h00 à 20h00**

**Les vendredis et samedis de 10h00 à 21h30**

**Le jeudi 24 décembre de 10h00 à 19h00**

**Le vendredi 25 décembre : Fermeture**

**Le jeudi 31 décembre de 10h à 19h00**

Critères d'attribution :

1. Qualité et originalité des produits proposés : attribution de **0 à 17 points** selon l'appréciation de la Commission de sélection
2. Caractère artisanal du marché est privilégié. Ce critère est noté **13 points** et évalué selon les modalités suivantes :  
Les artisan, créateur, producteur, artisan-commerçant, fabricant, producteur agriculteur, artiste libre, industriel forain se voient attribuer **13 points**  
Les autres catégories : **aucune attribution de points**
3. Statut d'artisan non-sédentaire (sans fonds de commerce) : attribution de **5 points**
4. Soin apporté à la présentation du dossier :  
Présentation détaillée et de qualité : attribution de **5 points**  
Dossier peu soigné : **aucune attribution de points**
5. Adéquation des produits avec la thématique de Noël :  
Produits en lien avec les symboles et la thématique de Noël : attribution de **5 points**  
Produits sans lien avec la thématique de Noël : **aucune attribution de points**
6. Localisation de l'atelier, du commerce ou du lieu de fabrication :  
Adresse située en Pays d'Aix : attribution de **3 points**  
Adresse située hors Pays d'Aix : **aucune attribution de points**
7. Démarche écoresponsable :  
Démarche engagée (produits locaux, écolabel, IGP, AOC, recyclage des matières, etc.) : attribution d'**1 point**  
Absence de démarche écoresponsable : **aucune attribution de points**
8. Animation proposée sur site : attribution de **2 points** bonus.

Les candidatures sont à adresser par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
[commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr](mailto:commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr)

Les candidatures sont transmises en format numérique de préférence ou en format papier, à l'adresse suivante :

<u>Format papier</u>		<u>Format numérique</u> <u>A privilégier</u>
<u>par voie postale en RAR</u> <b>Mairie d'Aix en Provence</b> <b>Direction Gestion Espace</b> <b>Public, Commerce &amp;</b> <b>Artisanat</b> CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE Cedex 1	<u>sur place :</u> <b>Mairie d'Aix en Provence</b> <b>Direction Gestion Espace</b> <b>Public, Commerce &amp;</b> <b>Artisanat</b> 17 rue Venel - 2 <sup>er</sup> étage 13090 AIX EN PROVENCE Cedex 1 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr  <b>Important :</b> Mettre dans l' <b>objet</b> de l'envoi « <b>Marché de Noël 2026</b> »

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES** : vendredi 15 mai 2026 à 16h00

Les plis remis ou dont l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limites indiquées, ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas pris en compte. En cas de litige concernant la date ou l'heure de réception, seules celles enregistrées par le service commerce feront foi.

Aucune candidature ne sera acceptée après ce délai, les candidatures hors délai seront signalées aux membres de la Commission de sélection avant renvoi en recommandé avec accusé de réception.

**Les candidats devront notamment présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :**

Les candidats devront notamment présenter un « dossier de candidature exposant » comprenant notamment :

- le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville,
- un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan auprès de la CMAR),
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...,
- une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que les fiches techniques des produits correspondants lorsque le produit est le fruit d'un processus de fabrication,
- **un descriptif des produits avec photographies anonymes ne devant pas faire apparaître le nom et l'enseigne de l'exposant candidat,**
- une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents,
- tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques, prix concours...).

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

**Afin de respecter l'anonymat, les logos ou les noms devront être masqués sur les photos produites à l'appui du dossier de candidature.**

**Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté.**